



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) **

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 5 / 0 3 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 5 / 0 3 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7746

## 1 Intitulé du projet

Réaménagement du site du complexe sportif de la Braconnière

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

MAIRIE DOMPIERRE SUR YON

Raison sociale

N° SIRET

2 1 8 5 0 0 8 1 7 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

GILET

Prénom(s)

François

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 39b	Le complexe sportif s'étend sur un terrain d'assiette de 6 ha
Rubrique 41a	Le projet prévoit un total de 65 places de stationnement
Rubrique 44d	Réaménagement du site du complexe sportif

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager une partie du site sportif de la Braconnière. Les différents aménagements envisagés sont les suivants (plan présenté en Annexe 5) :

- la création d'un terrain de football synthétique (en lieu et place d'un terrain actuellement enherbé)
- la création de tribunes entre le terrain synthétique et le terrain d'honneur
- la conservation des 2 salles existantes mais avec agrandissement de la salle Est (ajout club housse et vestiaires)
- l'aménagement d'une place centrale et d'un parvis
- l'aménagement d'une zone de jeux
- une extension du parking actuel (+20 places), soit un total de 65 places
- la création d'axes de circulation piétons et PMR entre les stationnements et les terrains de sports
- la végétalisation du site.

Les modalités de gestion des eaux pluviales seront adaptées aux nouveaux aménagements (Annexe 13).

Le projet prévoit la démolition des vestiaires isolés au Nord (emprise bâtiment 325 m<sup>2</sup>), de supprimer les terrains de tennis extérieurs et de retirer les modulaires (actuel club-housse).

#### 4.2 Objectifs du projet

Pouvoir réaliser l'activité football sur un terrain praticable durant toute la saison sportive, améliorer l'accueil et le confort des usagers et des spectateurs, et participer à la qualification de ce secteur.

La re-végétalisation du site permettra également de faire le lien avec le parc du château voisin, la base de loisirs de Malvoisine et les haies bocagères environnantes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement reposent sur :

- la démolition des vestiaires au Nord du site et la suppression des terrains de tennis extérieurs
- les terrassements (remise à niveau du site pour implantation du nouveau terrain de foot avec drainage, agrandissement du bassin de rétention, préparation du terrain pour extension bâtiment, stationnements et zones de circulation...)
- l'aménagement du terrain synthétique
- l'extension de la salle de sport à l'Est
- la mise en place des différents réseaux et raccordements (drainage, électricité, éclairage...)
- la construction des aires de stationnements, allées, voirie
- les plantations (engazonnement, paysagement des espaces verts)
- les travaux de finition (enrobé, pavés enherbés, sable renforcé, terre-pierre engazonnés, mobiliers urbains, marquage au sol...)

La durée des travaux concernant la mise en place du terrain synthétique est prévue pour 6 mois. Celle concernant le bâtiment et les différents aménagements extérieurs est prévue pour 18 mois.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usagers pourront se stationner au plus près des bâtiments et accéder aux différents terrains via des cheminements piétons (Annexe 5). Les nouvelles tribunes seront de type "merlon". Elles laisseront la possibilité aux spectateurs de s'installer face au terrain synthétique ou face au terrain d'honneur. Le terrain synthétique va permettre une pratique sportive durant toute les saisons.

Les différentes activités pratiquées dans les salles resteront inchangées :

- Salle des Hirondelles à l'Ouest : pratique du basketball, handball, tennis, volleyball et badminton. Elle peut aussi y accueillir des évènements culturels (tribunes mobiles);
- Salle de sport à l'Est : pratique du tennis. Son extension comprendra un club-house (pour les après-matches et la vie associative sportive du complexe), ainsi que des vestiaires (en remplacement de ceux qui sont démolis).

Dans la continuité du fonctionnement actuel, l'ensemble des bâtiments et les espaces extérieurs seront entretenus par la commune.

Le démantèlement de ce type de bâtiments et structures reste peu envisageable à moyen et long terme. Ils pourront être réhabilités et/ou étendus en fonction des projets communaux.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation d'urbanisme (permis d'aménager) et fera l'objet d'une déclaration d'antériorité et porter à connaissance des modifications.

Un permis de construire sera déposé pour l'extension de la salle Est.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du site (=> emprise parcellaire)	60 510 m <sup>2</sup>
Surface collectée par la rétention	23 500 m <sup>2</sup>
Surface bâtiment créée (vestiaires et club-house)	856 m <sup>2</sup>
Nombre total de stationnements	65 places (dont 20 créées)
Emprise terrain synthétique (100m x 60m)	6 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " N Lat. :   °   ,   " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La planification de l'urbanisation sur la commune de Dompierre sur Yon est régie par un PLU, dont la dernière approbation date du 20/10/2022. Le projet se situe sur le secteur UL (Annexe 10).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

L'aménagement du site de la Braconnière a débuté à la fin des années 70 (historique en Annexe 16)

L'occupation actuelle des sols est précisée en Annexe 4.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF de type II 520005759 "Zone de bois et bocage à l'Est de la Roche sur Yon" (Annexe 8)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cadre de ce projet en suivant la méthodologie définie par la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié). Le détail de cet inventaire est présenté en Annexe 11.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Dompierre sur Yon est soumise au risque inondation. La commune est concernée par l'AZI de l'Yon (Carte d'inondabilité Planche 2), mais le projet ne l'est pas. Il n'existe pas à ce jour sur ce secteur de Plan de Prévention des Risques Inondation (Annexe 9)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le complexe sportif de la Braconnière ne se situe pas dans les périmètres de protection de la retenue Moulin Papon définis par l'arrêté préfectoral de 1973 (Annexe 12).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans un site inscrit (Annexe 15)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune. Les sites les plus proches se situent à 25 km au Sud du site (ZPS FR 5410100 "Marais Poitevin" et ZSC FR 5200659 "Marais Poitevin" - Annexe 7).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans un site classé (Annexe 15)

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne la création d'un nouveau bâtiment avec sanitaires (6 sanitaires pour les joueurs et 5 pour le public). Il engendra une consommation d'eau potable (alimentation et eaux sanitaires). La commune souhaite cependant mettre en œuvre un bâtiment économe en eau avec 2 options possibles : - récupération des eaux de pluie pour les toilettes; - récupération des eaux usées des douches pour les toilettes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de permettre une utilisation toute l'année des terrains de football, ces derniers doivent être drainés. Les rejets de drainage s'effectuent dans le bassin de rétention au Sud-Ouest. Ces eaux sont donc régulées et restituées au milieu.  Ce drainage ainsi que l'aménagement du site vont modifier localement le cycle de l'eau sans impliquer pour autant une modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement et la viabilisation des terrains entraîneront un excédent probable de matériaux. Une partie pourra être réutilisée in situ, les excédents étant si possible revalorisés sur d'autres lieux de la commune ou, à défaut, évacués vers un centre de traitement adapté (ISDI,...).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour les différents aménagements (graves, enrobé, béton, sablage, terre-pierre...) permettant d'assurer la conformité des travaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est déjà desservi par les différents réseaux. Les sanitaires des vestiaires qui vont être démolis seront remplacés par de nouveaux sanitaires dans l'extension de la salle Est. Dans l'ensemble, le projet n'est pas susceptible d'engendrer une augmentation significative des flux d'eaux usées produits. De plus, le remplacement du terrain existant (gazon naturel) par un synthétique va permettre de réduire les besoins en arrosage.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de tenir compte des zones humides identifiées sur le site, le projet a été revu. Il permet ainsi d'éviter plus de 93% des zones humides. Pour compenser les 770 m <sup>2</sup> de zones humides qui sont impactés, des mesures compensatoires sont prévues in-situ (revalorisation d'une zone humide dans la partie basse du site, au droit des espaces imperméabilisés existants qui vont être déconstruits). Les éléments sont présentés en Annexe 17.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà actuellement utilisé pour la pratique du sport et classé en tant que tel au PLU. Le réaménagement se fait sur l'enceinte actuelle du site.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme l'ensemble des communes du département, la commune de Dompierre sur Yon est concernée par le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses).  Deux anciens sites industriels ou activités de service se trouvent à moins de 500m du projet (Annexe 9).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques séisme, mouvement de terrain, retrait/gonflement d'argile, radon et inondation.  La commune est concernée par l'AZI de l'Yon (Carte d'inondabilité Planche 2), mais le projet ne l'est pas (Annexe 9).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Les effluents sont déjà collectés via un réseau interne et dirigés vers la station d'épuration communale (conforme en équipement et performance)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux après aménagement seront du même ordre que ceux existants (piétons, vélos, voitures, mini-bus, cars scolaires...). Les différents événements sportifs peuvent engendrer une augmentation du trafic sur un temps restreint, notamment en fin de journée et le week-end.  Les arrivées se feront via la RD 101.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émergences sonores sont susceptibles d'être engendrées par la fréquentation du site (trafic routier, applaudissements, sifflets,...). Il n'y a cependant pas d'évolution significative du contexte sonore.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même n'engendre pas d'odeurs. Cependant, les véhicules transitant peuvent être source de nuisances olfactives via les émanations de gaz.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, les différentes phases de travaux et de terrassement du terrain sont susceptibles d'engendrer des vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mâts d'éclairage seront repris aux abords du nouveau terrain synthétique (réglage manuel et en fonction des besoins). Le parking et les abords sont éclairés de 6h à 21h30 (règle communale).	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront évacuées au milieu récepteur après régulation dans un bassin paysager (3 l/s/ha - pluie décennale) Annexe 13
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux sont dirigées dans le cours d'eau de la Margerie et l'Yon (SAGE du Lay).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents produits sont de type eaux usées. Le nombre de sanitaires projeté correspondra au nombre de sanitaires actuels.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets seront recyclés ou valorisés. En phase d'exploitation, lors des manifestations sportives, les déchets susceptibles d'être produits sont de type: - emballages plastiques (ramassage le mercredi/semaines paires) - verres (container disponible sur la partie Nord du site) - déchets alimentaires (ramassage le mercredi/semaines paires)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a lieu sur le site même du complexe sportif actuel, sur le secteur identifié "accueil des activités sportives et de loisirs" dans le PLU (Annexe 10).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures permettant d'éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont les suivantes :

- Limitation de l'imperméabilisation des revêtements (stationnements des véhicules en pavés enherbés, circulation piétons et PMR en béton sablé)
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales (3 l/s/ha - pluie décennale) et prise en compte de l'ensemble des surfaces imperméabilisées du site (Annexe 13)
- Application de la séquence ERC et compensation in-situ pour les zones humides impactées (Annexe 17)
- Plantations arborées complémentaires sur la partie Est du site (Annexe 5)

La commune prévoyait initialement de réaliser les terrains de tennis extérieurs à l'Est de la salle de sport, sur l'emprise de la zone humide identifiée. A ce jour, aucune décision n'a été retenue pour l'emplacement des terrains extérieurs (Annexe 17 - Plans avant/après).

La solution d'un gazon synthétique va dans le sens d'une économie d'eau en supprimant les arrosages sur la période estivale.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est réalisé sur un site déjà aménagé et qui a vocation de complexe sportif. Il consiste à la création d'un terrain synthétique, la construction de tribunes, l'extension du parking, l'extension d'un bâtiment et la création d'un parvis. Le site n'est pas concerné par un périmètre de protection et ne se situe pas dans un zonage Natura 2000. La grande majorité des zones humides identifiées a été préservée. Les quelques emprises impactées par les aménagements seront compensées in-situ. Les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméables seront collectées et régulées. Le projet fera également l'objet d'une déclaration d'antériorité et d'un porter à connaissance des modifications visés par la DDTM Police de l'Eau. Ainsi nous ne voyons pas l'intérêt et le gain environnemental que présenterait la réalisation d'une étude d'impact.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF et autres zonages écologiques (partie 5) Annexe 9 - Risques naturels et technologiques (parties 5 et 6.1) Annexe 10 - Planification sur la commune de Dompierre (parties 4.2 et 4.3.2)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 11 - Carte de prélocalisation des zones humides sur le secteur / Diagnostics environnementaux (partie 5) Annexe 12 - Les périmètres de protection de la retenue Moulin Papon (partie 5)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 13 - Fonctionnement hydraulique actuel et projeté (parties 4.1 et 6.1) Annexe 14 - Mesures prises pour la protection de la qualité de l'eau Annexe 15 - Sites classés Sites inscrits	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 16 - Historique de l'aménagement du site (partie 4.7.2) Annexe 17 - Incidences du projet sur les zones humides (partie 5 et 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GILET

Prénom François

Qualité du signataire Maire

À Dompierre sur Yon

Fait le 1 / 1 / 0 3 / 2 0 2 4

*Le Maire,*  
*François GILET*



Signature du (des) demandeur(s)